

SOMMAIRE

Comité école et société	02
La convention	03
Point d'ordre	04
Conseil central	05
CA	06



Volume 33
Numéro 08
Jeudi 28 mars 2013
www.speca.info
Rédaction et révision : Étienne Bourdages
Graphisme : Éline Baribeault

Les étudiants et les étudiantes ayant des besoins particuliers

En raison d'un horaire surchargé,
notamment à cause des tractations
découlant des rumeurs de non-respect
de l'entente sur la reprise, ce n'est pas
Micheline Thibodeau qui est venue
rencontrer les enseignants du SPECA
le 21 février dernier, mais Nicole
Lefebvre, conseillère à la FNEEQ et
très bien placée pour nous entretenir
des étudiants et étudiantes ayant des
besoins particuliers puisqu'elle œuvre
sur ce dossier depuis 2009.

Étienne Bourdages, responsable du Comité
école et société du SPECA

Avec la précieuse collaboration d'Annie Ferland,
enseignante au Département de philosophie,
et de Raynald Pépin, enseignant au Département
de physique.

La causerie s'est déroulée en deux temps. D'abord, Mme Lefebvre nous a fait un portrait de la situation actuelle en regard des obligations des institutions (elles n'ont pas, entre autres, le droit de refuser un accommodement) et de l'évolution des chantiers syndicaux. À la suite de cet exposé, elle a répondu aux questions d'enseignants inquiets de l'éventuelle détérioration de leurs conditions de travail ou de la dévalorisation des diplômes, mais également perplexes devant la variété des mesures mises en place et les iniquités qu'elles peuvent occasionner.

Parmi les points saillants des échanges, notons qu'en 2012, la Commission des droits de la personne faisait des recommandations au sujet de l'intégration des étudiants ayant des besoins particuliers dans le réseau collégial. L'une d'elles, qui paraît primordiale, était qu'il y ait continuité des services entre le secondaire et le cégep. Pour le moment, c'est à l'étudiant de faire suivre son dossier au cégep où il est inscrit. Or, trop souvent, il ne le fait pas et le diagnostic est à refaire.

Toutefois, il faut prendre en compte que, déjà, un pourcentage élevé d'élèves du secondaire reçoit des services adaptés leur permettant de pallier leur handicap. S'il y avait continuité des services entre les deux niveaux d'enseignement, le nombre de cégépiens ayant droit à des mesures d'appoint pourrait doubler! Actuellement, environ 5000 étudiants du réseau sont diagnostiqués (nombre qui inclut les handicapés physiques), en particulier pour des troubles d'apprentissage avec ou sans hyperactivité, des troubles de concentration ou d'hyperactivité et, dans une moindre mesure, pour des problèmes de santé mentale.

Par ailleurs, selon l'enquête réalisée par la FNEEQ, la présence d'un étudiant ou d'une étudiante ayant des besoins particuliers aurait peu d'impact sur la prestation et la préparation des enseignants interrogés. C'est sur l'encadrement hors classe et sur les modalités de passation des évaluations que les incidences seraient les plus significatives.

Bref, ce n'est qu'un début, le dossier est loin d'être clos. L'objectif consiste à faire reconnaître à la partie patronale que l'intégration de ces étudiants a un impact sur la tâche des enseignants. En attendant la fin des négociations au Comité national de rencontre, comité constitué de représentants désignés par la FNEEQ, le ministère et la Fédération des cégeps (voir article 2-2.05 de la convention pour connaître son mandat), et la nature des montants que contiendront les enveloppes budgétaires allouées par le gouvernement, la FNEEQ prépare un guide informatif à l'intention des enseignants que nous espérons pouvoir vous transmettre le plus tôt possible. Pour plus d'informations, Nicole Lefebvre nous renvoie au Service d'aide à l'intégration des élèves du Cégep du Vieux-Montréal, référence et ressource en la matière pour les établissements collégiaux de l'ouest de la province.
<http://www.cvm.qc.ca/formationreg/saide/Pages/index.aspx>

Enfin, si le sujet vous passionne, c'est sans hésitation que nous vous recommandons une visite des travaux du Comité interordres sur les nouvelles populations en situation de handicap qui se penche, quant à lui, sur le passage de ces étudiants du cégep à l'université :

<http://www.quebec.ca/capres/Interordre-Montreal.shtm>

école

et société (suite)

Cette rencontre avec Nicole Lefebvre mettait un terme à notre année de réflexion sur la question des effectifs émergents. Il s'agissait d'amorcer la discussion entre nous et de mettre au jour les éventuels problèmes causés par l'arrivée au Collège d'étudiants et d'étudiantes ayant des besoins particuliers. Le dossier n'est pas classé, loin de là. Nous vous invitons d'ailleurs à soumettre tout problème relatif à cette question au SPECA.

Entre-temps, le moment est venu de penser le nouveau thème qui occupera les rencontres du comité pour l'année à venir.

Parmi ceux que nous avons laissés en plan en 2011-2012, il y avait :

- La précarité;
- La conciliation travail-famille;
- La gratuité scolaire et le droit à l'éducation;
- La défense des services publics;
- L'éthique et les TIC;
- L'évolution du syndicalisme.

Cela dit, dans le SPECA-Hebdo du 15 novembre dernier, nous rendions compte d'une brochure sur le syndicalisme au féminin produite par le Comité femmes de la FNEEQ. Suite aux critiques émises lors de la publication de ce document, la FNEEQ a envoyé aux exécutifs une consultation sur la participation des femmes à la vie syndicale (cf. ci-jointe la Recommandation 10, adoptée lors du Congrès fédéral du 29 mai au 1^{er} juin 2012). Dans la foulée des réflexions ainsi entamées, nous vous proposons d'en faire le sujet des prochaines discussions du comité. Et, afin d'ouvrir les échanges au plus grand nombre, nous pensons judicieux d'y adjoindre la conciliation travail-famille, problématique qui concerne les hommes autant que les femmes, les parents comme ceux qui n'ont pas d'enfant. C'est une suggestion dont nous pourrions évidemment débattre lors de la prochaine rencontre.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires à l'adresse courriel du SPECA. La vigueur du Comité école et société dépend essentiellement de l'implication des membres. Nous comptons donc sur votre participation!

Recommandation 10

Considérant le maintien de l'objectif de l'élaboration et de l'organisation d'une session de formation sur la vie syndicale et la prise de parole pour les militantes enseignantes;

Considérant l'importance de continuer à favoriser l'engagement des femmes dans la vie citoyenne;

Que la FNEEQ diffuse la brochure « Enseigner, militer, progresser au féminin » comme outil de réflexion et de sensibilisation et ce, parallèlement à un processus de consultation, de revue critique et un travail d'édition en collaboration avec des syndicats membres en sensibilisant les syndicats sur chacun des obstacles traités et sur les solutions pour les surmonter.

2 mots sur ...

Changements au **calcul** de la CI

Le 28 février et le 7 mars 2013, j'ai eu le privilège d'enseigner à 84 enseignants issus de presque tous les départements les mystères du calcul de la CI (charge individuelle de travail). J'en profite d'ailleurs pour les remercier de l'intérêt qu'ils ont manifesté pour la formation sur la tâche que nous avons organisée. Nous n'espérons pas une participation aussi exceptionnelle, et nous réjouissons qu'un nombre aussi grand d'enseignants se joigne au cercle restreint des heureux initiés au calcul de la CI.

Je vous avoue que si je pouvais reculer dans le temps, je dirais à la Josée du mois de février de retarder de quelques semaines ladite formation. Pourquoi? Parce que nous avons appris la semaine dernière qu'il y aura une modification au calcul de la CI de prestation (qui concerne la prestation de cours, de laboratoires de même que la supervision de stage pour lesquels il n'existe pas de NE_{jk}). Notre convention collective donnant mandat au Comité consultatif sur la tâche (composé de représentants syndicaux, de représentants du Ministère et de représentants de la Fédération des cégeps) de recommander un changement au calcul de la CI pour mieux tenir compte de la charge de travail découlant de l'encadrement d'un grand nombre d'étudiants, nous ne tombons pas en bas de nos chaises.

La modification, qui sera en vigueur dès l'année scolaire 2013-2014, concerne le facteur multipliant le paramètre PES (somme du nombre d'étudiants inscrits à chacune des périodes de prestation confiées à un enseignant). Actuellement, lorsque le nombre de PES est inférieur à 490, le

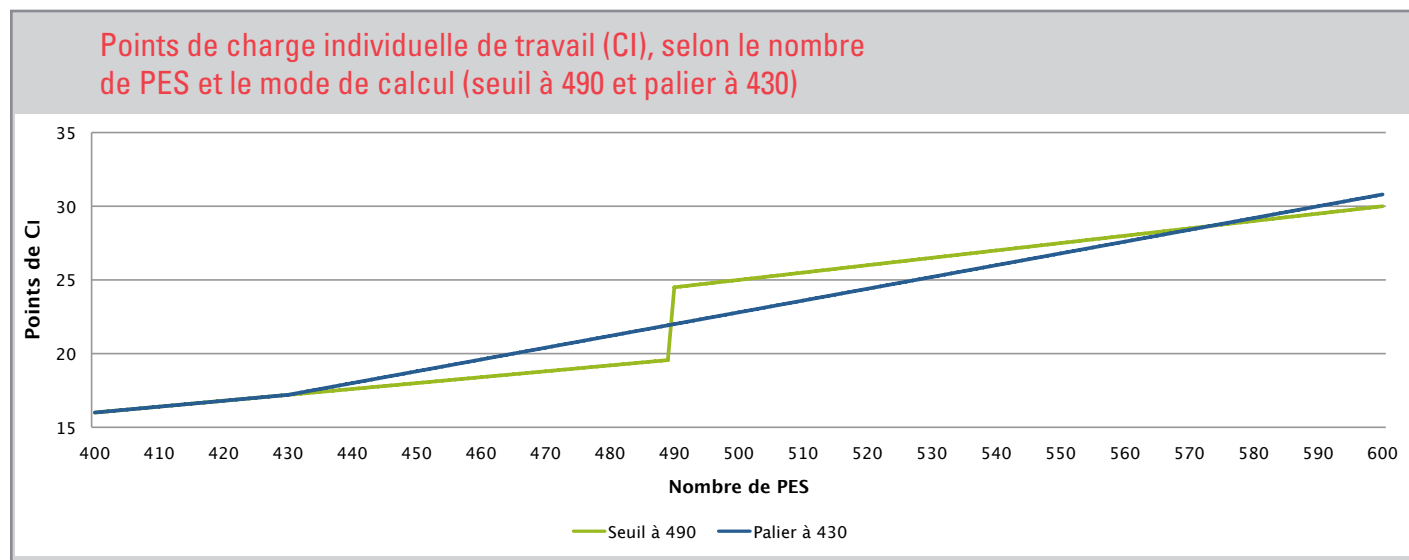
nombre de points de CI généré par les PES est obtenu en multipliant le nombre de PES par 0,04. Quand le nombre de PES est supérieur ou égal à 490, le facteur multipliant le nombre de PES passe à 0,05. Par conséquent, entre 489 et 490 de PES, la CI fait un bond vertigineux de près de 5 points!

Le nouveau mode de calcul prévoit un calcul par paliers de la CI associée au paramètre PES. Les 430 premiers PES sont multipliés par 0,04. Les PES qui excèdent 430 sont multipliés par 0,08. Il en résulte une augmentation de la CI plus graduelle, à partir de 430 PES plutôt que 490, ce qui touchera sans doute plus d'enseignants.

Il va de soi que le classeur Excel que nous avons fourni dans le cadre de la formation sur la tâche ne pourra être utilisé tel quel pour le calcul des CI de 2013-2014. Il en va de même pour la plupart des outils dont se sont dotés les départements aux fins de répartition de la tâche. Nous avons mis en ligne une nouvelle version du calculateur de CI du SPECA, modifié pour tenir compte du changement.

N'hésitez pas à contacter Alain Long, Ugo Nugent ou moi-même, Josée Déziel (vos représentants sur le comité technique sur la tâche) si vous avez des questions concernant le calcul de la CI, ou si vous souhaitez un coup de main pour modifier vos outils de calcul de CI.

Josée Déziel, *secrétaire du SPECA*





Point d'ordre, Monsieur le Président !

Terminons donc
cette série
de chroniques
avec quelques
procédures
particulières
prévues à nos
règlements et
pouvant survenir
au cours d'une
assemblée.

Lors de la dernière chronique, nous avons exploré certaines procédures particulières pouvant survenir au moment du débat des propositions. Chronique peut-être la plus complexe, les éléments qui y étaient présentés demeurent néanmoins utiles au débat démocratique qui peut parfois nécessiter plus de réflexion et de temps.

Terminons donc cette série de chroniques avec quelques procédures particulières prévues à nos règlements et pouvant survenir au cours d'une assemblée.

Tout d'abord, l'avis de motion est une sorte d'avertissement aux membres. Lorsqu'un membre veut faire inscrire un point à l'ordre du jour, il peut déposer à tout moment un avis de motion à l'assemblée. Ainsi, son inscription devient obligatoire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée ordinaire. De plus, lors d'une modification aux règlements du SPECA, un avis de motion est obligatoire. Celui-ci a pour but non seulement de prévoir le point à l'ordre du jour, mais de révéler la nature des modifications aux textes réglementaires. L'avis de motion se veut un outil de transparence permettant une meilleure préparation au débat.

Nous savons tous que le rôle de la présidence est d'assurer le décorum, de permettre le débat et de guider l'assemblée à travers les procédures. Celle-ci peut parfois être appelée à rendre des décisions controversées, voire contestées. L'article 57 de nos règlements prévoit une procédure en ce sens. Le membre qui fait appel exposera les arguments qu'il croit légitimes pour infirmer une décision, ensuite, la présidence justifiera le maintien de sa décision. L'assemblée étant souveraine, c'est par un vote à majorité qu'elle tranchera pour le maintien ou non de la décision de la présidence.

Précédemment, nous avons expliqué que le débat en assemblée ne pouvait porter que sur une proposition dûment appuyée. Il existe cependant une exception permettant d'interrompre le débat. Il s'agit de la question de privilège. À tout moment, un membre peut se présenter au micro pour demander que l'assemblée règle une question empêchant la bonne marche des débats. Il s'agit de questions portant atteinte aux droits du membre dans le déroulement de l'assemblée. Dans ce genre de considérations techniques, on peut par exemple penser au bruit excessif, à des problèmes de micro, de chaleur, de salle, de manque de place, etc.

Finalement, lorsque le vote est demandé, il est possible de demander la procédure particulière du vote secret. Pour se faire, 10 % des membres présents à l'assemblée doivent être pour une telle procédure. Rappelons toutefois que l'article 20.2 et 20.3 du *Code du travail du Québec* oblige la tenue d'un scrutin secret pour le déclenchement d'une grève ou la signature d'une convention collective. Fait intéressant, un certain courant du mouvement syndical refuse encore à ce jour que l'État dicte des procédures aux associations de salariés.

J'espère que les petites chroniques vous ont plu et qu'elles permettront à tous de participer au débat activement et avec une meilleure compréhension de la procédure.

Sur épuisement de l'ordre du jour, la chronique est donc levée!

Sébastien Paquin-Charbonneau

Enseignant de sciences politiques au Département des sciences sociales

ASSEMBLÉE

Conseil central
du Montréal
métropolitain

Assemblée générale du 6 mars 2013

Nicola Grenon, enseignant au Département d'informatique et délégué du SPECA auprès du Conseil central du Montréal métropolitain

Conseil central du Montréal métropolitain du 6 mars 2013
En ouverture d'assemblée, divers éléments nous ont été présentés :

- Le lancement du compte Facebook du CCMM (www.facebook.com/Conseil.Central.Montreal.Metropolitain.CSN) où sont transcrits en direct les divers éléments de l'assemblée ainsi que d'autres nouvelles;
- Le décès d'Hugo Chávez a été souligné;
- Les résultats mitigés du Sommet sur l'enseignement supérieur où l'indexation de 3% représente une défaite marquée pour le mouvement étudiant, mais où certaines avancées ont été réalisées : plusieurs chantiers de discussion sont à venir, un Conseil des universités sera mis sur pied, 1000 postes de chargés de cours supplémentaires seront créés, etc.
- En cette avant-veille de la Journée internationale des femmes, des remerciements ont été offerts à toutes les femmes du mouvement;
- Notre président au Conseil central, Gaétan Châteauneuf, a mentionné qu'il prendrait sa retraite à la fin de son présent mandat;
- Enfin, on nous a rappelé l'émergence d'une vaste campagne de coalition pour lutter contre la réforme de l'assurance-chômage. Le cœur de cette mouvance tournera autour des 4 de chaque mois à venir, surtout le 4 mai où le Conseil fêtera les travailleurs, nombre d'activités sont à prévoir.

Conflits

Trois conflits perdurent : MAPÉI (en attente d'une décision de la Commission des relations de travail), Hôtel Maritime (le proprio affirme à droite et à gauche qu'il ferme, mais les employés, tenus en otage, ne reçoivent pas de cessation d'emploi!) et le CRDITED où il y a eu trois séances de discussion en médiation pour le moment. Les syndicats du Conseil central sont encouragés à participer à la campagne du 25\$ s'ils ne l'ont pas encore fait et même peut-être «s'il reste quelques sous» à appuyer une seconde fois les deux premiers syndicats pour lesquels la situation est maintenant très précaire.

8 mars

Au cours des 25 dernières années, la violence faite aux femmes semble augmenter, se modifier... Autant le viol, comme arme de guerre, que l'excision et la violence à l'accouchement sont en encore trop fréquents. En 2013, l'auteure des monologues du vagin, Eve Ensler, lance un appel à un milliard de femmes afin qu'elles se lèvent, crient et brisent la chaîne. Nous avons eu droit à une prestation surprise au sein même du CCMM en lien avec la vidéo impressionnante du site onebillionrising.org qu'on peut voir sur YouTube : www.youtube.com/watch?v=gl2AO-7Vlzk. Il fut proposé et adopté que le CCMM reçoive le rapport et encourage les syndicats locaux à souligner la journée du 8 mars.

Rapport sur les services

Après une consultation auprès des dirigeants des syndicats et d'une vingtaine de réunions du comité sur les services, Pierre Patry, trésorier de la CSN, est venu nous présenter un rapport d'étape sur le mandat du 63^e congrès de mai 2011 sur l'amélioration des services offerts aux syndicats locaux. Le thème de la démarche «S'améliorer en restant nous-mêmes» s'explique de lui-même par la volonté clairement partagée de protéger nos valeurs d'autonomie, de solidarité et de démocratie ainsi que notre structure de triple affiliation. Alors, pour mieux se coordonner et mieux s'adapter à la vie des syndicats, il a été décidé de se réorganiser en fonction des étapes déterminantes de la vie d'un syndicat :

- Le renouvellement de la convention;
- Les bilans de la négociation et les perspectives pour la prochaine négociation (entre autres pour éviter le décrochage des dirigeants et des membres);
- L'entre-deux négociations (éviter le traitement à la pièce des problématiques et stimuler l'intérêt de même que la participation);
- Les nouveaux syndicats (initier les syndicats, accélérer l'accréditation dans l'optique de compléter tout le processus, jusqu'à la signature d'une première convention, à l'intérieur de 12 mois, et offrir des formations plus modulaires plutôt que sur 2-3 jours);
- La stabilisation du service (harmonisation des services, éviter les changements évitables de personnel, etc.)

La présentation étant très exhaustive, les détails (63 diapositives bien remplies) sont sur le site du CCMM. Le rapport a été reçu et adopté.

Enquête publique sur les agissements policiers

Lors des événements du printemps dernier, il y a eu plus de 3400 personnes arrêtées, la grande majorité relâchée sans savoir pour quelle raison elles avaient été arrêtées (plus de 3000 ne savent toujours pas pourquoi). Il y a également eu des centaines de blessés. Pour cette raison, une cinquantaine de groupes de la société civile, dont le CCMM, demandent une enquête publique (pas faite par des policiers) sur les agissements de la police. Ces organismes ont demandé à rencontrer la première ministre, mais la lettre n'a même pas reçu d'accusé de réception. Par la suite, nous avons appris que le dossier avait été transféré au ministère de la Sécurité publique (les policiers donc).

Mardi le 19 mars, de 9 h à 21 h, devant les bureaux de la première ministre, se tiendra une vigile animée toutes les heures : la chorale du peuple, une soupe populaire, une conférence de presse, les mères en colère, le film *Dérives* et plusieurs autres activités s'y tiendront. On nous fait remarquer, lors des interventions, qu'il y a une pétition sur le site Avaaz (http://www.avaaz.org/fr/petition/Ensemble_exigeons_une_commission_denquete_publicque_sur_la_violence_policiere_de_2012) et que deux fois, lors des dernières années, le SPVM a été mentionné dans des rapports de l'ONU sur les abus des forces policières... ouf! Le CCMM invite les syndicats affiliés à participer activement à cette vigile, plus particulièrement vers 19 h, l'heure du CCMM.

Compte rendu du CA du 28 février 2013

Le compte rendu du dernier CA du Collège est disponible sur notre site Internet. Nous remercions nos deux représentants, Jean Karam et Jean-Luc Filiatreault, pour leur travail. http://speca.info/images/speca/Dossiers_synd/CA/2012-2013/359e_CA_28_2_13.pdf

Nous tenions tout de même, non sans fierté, à mettre en exergue dans le SPECA-Hebdo la résolution dénonçant les compressions budgétaires soumise par le SPECA et adoptée à l'unanimité.

Attendu les compressions budgétaires de 200 \$ M imposées au réseau collégial depuis vingt (20) ans ;

Attendu les deux (2) compressions budgétaires successives en 2011-2012 de 31,3 \$ M et de 19,8 \$ M et celle avancée pour 2012-2013 de 16,1 \$ M ;

Attendu les compressions budgétaires annoncées pour 2013-2014 ;

Attendu que le budget MARCEAU alloue une majoration des budgets de l'enseignement supérieur de 2,7% pour l'année 2013-2014 et que le réseau collégial ne recevra que 1,5% (1,28%, en excluant le service de la dette), ce qui ne couvre même pas l'indexation salariale accordée par le Conseil du trésor ;

Attendu que ces compressions se traduisent par une coupure du budget de fonctionnement du Collège Ahuntsic de 535 000 \$ pour l'année financière en cours ;

Attendu que ces décisions budgétaires exercent une pression sur le CA du cégep afin qu'il procède à des compressions qui ne peuvent qu'affecter, directement ou indirectement, la qualité des services dispensés aux étudiant-e-s et, en conséquence, leur réussite ;

Il est proposé (CA-359-04.9)

Que le Conseil d'administration du Collège Ahuntsic signifie au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) son désaccord avec les compressions budgétaires imposées pour les exercices financiers 2012-2013 et 2013-2014 ainsi que sa vive inquiétude quant à leurs conséquences sur la qualité des services dispensés aux étudiant-e-s et, de ce fait, sur leur réussite.